



Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique GARLON L 60

de la société CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.

enregistrée sous le n°2021-2222

Vu la décision du Directeur général de l'ANSES du 7 juillet 2021,

Vu le recours gracieux formé le 7 juillet 2021 par la société CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S.,

Considérant qu'il convient de donner suite à la demande de la société CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S. dans le cadre de son recours,

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) est accordée en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision abroge et remplace la décision du 7 juillet 2021 et s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	GARLON L 60 RONX SPICANET EV GARLON PRO SEMILLE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	CORTEVA AGRISCIENCE FRANCE S.A.S. 1 bis avenue du 8 mai 1945, Immeuble Equinoxe II, 78 280 GUYANCOURT, France
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	60 g/L - cropyralid 240 g/L - triclopyr
Et	dont les origines sont décrites en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	8100006
Numéro d'AMM	8100006
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 25/10/2021

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Marie-Christine DE GUENIN
D7F05C1BB83743A...